



## **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (THIERRY AMY)**

### **Départ à la retraite d'Amelia Maia et engagement d'une nouvelle auxiliaire de conciergerie**

Mme Amelia Maia, auxiliaire de conciergerie, va prendre sa retraite à la fin du mois de juin 2018 après plus de 26 ans au service de la Commune pour l'entretien du Centre œcuménique, du bâtiment de la Voirie/Déchetterie et de la Maison de Commune. La Municipalité remercie chaleureusement Mme Maia, à la personnalité attachante et que de nombreux habitants connaissent et apprécient, pour la qualité de son engagement et sa fidélité à notre Commune et lui souhaite une heureuse retraite.

Ce poste a été en partie repourvu en interne par le biais d'une augmentation du taux d'activité de Mme Regina Rodrigues. Pour le solde, un complément de poste a été mis au concours au terme duquel la Municipalité a décidé d'engager Mme Conceição Magalhães, née en 1980 et habitant Cugy, comme nouvelle auxiliaire de conciergerie au 1<sup>er</sup> juin 2018 pour l'entretien du Pavillon du Motty.

## **2. AFFAIRES SCOLAIRES (JEAN-PIERRE STERCHI)**

### **Direction de l'EPS Cugy et environs**

Le président du Codir de l'ASICE a reçu une copie d'un courrier que M. Alain Bouquet, Directeur général de l'enseignement obligatoire, a adressé aux membres du corps enseignant et du personnel de l'Établissement scolaire de Cugy et environs.

Une première information nous apprend que M. Amiguet a exprimé le souhait de retrouver un poste d'enseignant dans l'école vaudoise et que le Conseil d'État a accepté cette proposition en le libérant de son poste actuel au 31 juillet 2018. D'autre part, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le poste de direction de l'EPS de Cugy et environs est à repourvoir et sera proposé à l'interne du corps directorial vaudois et, au cas où cette démarche n'aboutirait pas, mis au concours selon les procédures habituelles.

Le Codir a informé la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de son souhait à être consulté sur cette nomination, conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Il est précisé de plus que, jusqu'à désignation connue du successeur de M. Amiguet, il va de soi que l'intérim reste assuré par Mme Dorthe.

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE (GÉRALD CHAMBON)**

### **Engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP)**

Afin de renforcer le sentiment de sécurité, de garantir une sécurité adéquate aux abords des écoles, de renseigner la population, de surveiller et contrôler les zones de parcage de véhicules et d'apporter un appui aux unités d'intervention en effectuant des rondes préventives à l'intérieur de notre localité, la



Municipalité a décidé d'engager M. Gérard Hirt comme assistant de sécurité publique à 20% dès le 1<sup>er</sup> juin 2018. Ce poste sera notamment financé par les produits de la vente des macarons et de l'horodateur communal.

Les compétences de M. Hirt en tant qu'ancien policier et actuel préposé au contrôle des habitants de notre Commune seront fort appréciées pour cette nouvelle position à Cugy.

Dans un souci de rationalisation de nos ressources et de renforcement de nos liens avec nos voisins, la Municipalité a proposé aux communes limitrophes des synergies dans le domaine de la sécurité. A ce jour, nous sommes en discussions avancées avec la commune de Morrens pour une offre de service de surveillance et de contrôle sur leur territoire. Cette offre permettrait à nos communes de mutualiser certains coûts comme l'uniforme, les frais de véhicule et, pour Cugy, d'optimiser au mieux ses ressources sécuritaires.

### **Macarons de stationnement**

Afin de faciliter les conditions de stationnement des habitants et des entreprises de Cugy, la Commune étudie la possibilité de mettre en vente des macarons permettant de prolonger la durée de leur stationnement dans les quartiers où le nombre de places sur le domaine public est suffisant pour répondre à cette demande. Dès le début du mois de juillet, une double consultation sera engagée : l'une pour les entreprises et l'autre pour la zone chemin des Esserts/Petits-Esserts.

### **Introduction d'un nouveau macaron « demi-tarif »**

Après un an de fonctionnement, la Municipalité a pu faire le point avec ses partenaires sur le système de macarons dans le secteur des collèges Chavanne/Combe/Epi d'Or. Elle a décidé d'introduire lors de cette nouvelle année scolaire 2018/2019 un nombre de macaron limité à demi-tarif pour les enseignants au taux d'activité inférieur ou égal à 50%.

## **4. ASSAINISSEMENT (GÉRALD CHAMBON)**

### **Projet de régionalisation des STEP**

La Municipalité a entamé des démarches soutenues auprès des Autorités cantonales, des communes voisines et des responsables des différents projets de régionalisation de l'épuration des eaux (Echallens ou Vidy) afin de défendre au mieux les intérêts de notre village. La Commune de Cugy possède actuellement une STEP d'ancienne génération (Praz-Faucon) et fait partie d'une association intercommunale, l'AET, pour le traitement des eaux de la partie nord de notre territoire. L'objectif est de rationaliser à terme nos moyens d'assainissement et de limiter l'impact sur l'environnement en se dirigeant vers des solutions par lesquelles les micropolluants pourront être traités efficacement, tout en garantissant aux habitants une facture de l'assainissement toujours maîtrisée.

## **5. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)**

### **Mise en conformité des zones 30 km/h**

Se basant sur les contrôles de vitesse de 2016 et l'obligation de mettre en place des aménagements complémentaires pour modérer les vitesses de circulation, la Municipalité a établi un projet d'assainissement des zones 30 km/h.



Le gabarit des routes concernées est limité. Selon les axes, la structure du trafic est fortement orientée en fonction des heures, avec une majorité des véhicules circulant dans un sens le matin et dans l'autre sens en fin de journée. La mise en place de décrochements verticaux (plus communément appelés gendarmes couchés) a donc été privilégiée.

Le projet comprend neuf seuils circulaires, nouveaux ou correspondant à une mise aux normes des aménagements existants (à la route de la Bérallaz, aux chemins de la Cavenettaz, du Château, du Crêt, de Faulieu et du Four) ainsi qu'un carrefour surélevé (déjà réalisé à l'intersection de la route de la Bérallaz et du chemin des Fleurettes). Le projet est actuellement en phase de consultation auprès des services cantonaux concernés, avant sa mise à l'enquête publique selon la Loi sur les routes prévue en fin d'année.

### **Assainissement du bruit routier**

L'étude de l'assainissement du bruit routier, menée par un bureau d'ingénieurs acousticiens spécialisés dans la lutte contre le bruit, est achevée. Elle établit un diagnostic de la situation actuelle et future (à l'horizon 2040) du bruit routier à Cugy aux abords des routes cantonales en traversée de localité.

Le concept retenu prévoit la mise en place de mesures d'assainissement à la source, en travaillant d'une part sur le revêtement de la route avec la mise en place de revêtement phono-absorbant et, d'autre part, sur la modération des vitesses de circulation avec la mise en place d'aménagements centraux et latéraux ainsi que la création de giratoires.

Malgré la mise en place de ces mesures d'assainissement, les valeurs limites d'immission à l'horizon 2040 seront dépassées pour 69 bâtiments. Ils feront l'objet d'une décision d'allègement de l'obligation d'être assainis, selon l'article 14 de l'Ordonnance sur la Protection contre le bruit (OPB).

Le dossier complet est actuellement en phase de consultation auprès des services cantonaux concernés avant sa mise à l'enquête prévue en automne de cette année.

### **Giratoire des routes de Bottens et de Montheron et mesures complémentaires**

Pour répondre à la demande du Conseil communal ainsi qu'aux remarques du Canton lors de l'enquête préalable, le projet de giratoire, tel que présenté dans le Préavis n°50-2016, a dû être retravaillé.

Dans ses réflexions, la Municipalité a voulu développer un projet global et cohérent, avec une vision à moyen-long terme. Ainsi, les problématiques suivantes ont été intégrées dans le projet : l'obligation de mise en conformité des arrêts de bus selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), la nécessaire coordination avec le projet cantonal de réhabilitation de la RC 501 entre Cugy et Bottens, la problématique de l'assainissement du bruit routier, et enfin celle de la rénovation de l'éclairage public.

Le nouveau projet a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres selon les marchés publics en juin de cette année. Sa mise à l'enquête selon la Loi sur les routes et la Loi sur l'expropriation est prévue en juillet prochain. L'analyse des soumissions rentrées est en cours et un préavis complémentaire sera présenté au Conseil communal en septembre prochain.